

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 13 Novembre 2014 à 20h30

Présents: Chantal CHAIX, Emilie DROUET, Angélique EULOGE, M-Estelle GAUTHIER, Patrick RONIN, Agnès POUYMAYON, Isabelle MORINEAUD, Martial BAILLE, René BESSON, Sébastien BONNEAU, Gilbert LOMBARD, Alain MARTINEZ, Christian TRABUC.

Absents : Lionel CRESPIY, Alain BEAU.

Secrétaire de séance : Emilie DROUET

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 Septembre 2014

Approuvé à l'unanimité. René Besson signale une question diverse non mentionnée concernant l'avancement du dossier Paillet. Ce sujet sera abordé plus loin. A la question posée par M. Besson, il a été notifié le fait que M. Paillet a cédé sa propriété à sa fille, Mme Salietti. Un contact téléphonique a été pris avec celle-ci pour convenir de la signature des plans réalisés par le géomètre.

Choix de la maîtrise d'œuvre du projet de la place du village et sécurisation de la traversée du village :

Chantal Chaix fait le point sur l'appel d'offres lancé le 25 sept dernier pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

16 offres ont été réceptionnées et cinq ont été retenues après délibération de la commission d'appel d'offres.

Une journée a été consacrée pour recevoir les cinq candidats afin de s'entretenir sur leur proposition. Chantal CHAIX ainsi que les membres de la commission d'appel d'offres nous présentent ces différents maîtres d'œuvre et leur ressenti sur les premiers entretiens. Ils nous invitent à consulter les dossiers déposés en mairie.

Certains candidats ont réalisé des ouvrages dans les communes voisines, des renseignements seront pris auprès des mairies concernées.

Nous avons la possibilité de déposer un dossier (DETR) de subvention pour ce projet avant la fin de l'année. Il convient donc de prendre une décision le 4 décembre, date du prochain conseil, afin d'avancer le plus rapidement possible sur ce dossier.

Échange Commune/ PAILLET :

Comme précisé plus haut, Mr PAILLET a cédé sa propriété à sa fille, Mme SALIETTI qui devient alors notre interlocutrice. La commune a proposé un échange de parcelle à cette dernière. 18 m² pour la commune contre 105 m² pour Mme Salietti. La Mairie propose de vendre les 87 m² d'écart à 40 € le m² soit 3480 €. Les frais de géomètre sont à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge de Mme Salietti.

Approbation du conseil à l'unanimité.

Taxe d'aménagement :

Le 13 octobre 2011, le conseil Municipal instaurait la taxe d'aménagement destinée à financer les équipements publics au taux de 2,5 %. La date de validité arrivant à échéance, le conseil doit se prononcer sur le devenir de cette taxe qui est due pour toute construction, reconstruction, agrandissement des bâtiments et aménagement de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Il est voté à l'unanimité de maintenir cette taxe au taux de 2,5 %, de ne pas accorder d'exonération facultative compte tenu des exonérations de droit (Construction d'utilité publique, aidée, etc) et que le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans. Cette taxe est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée minimale de trois ans.

Prix de vente nouvelle tranche de caveaux :

Le conseil vote à l'unanimité la revente des caveaux à prix coûtant. Le caveau trois places est vendu à 2100 € TTC, le quatre places à 2400€ .

Conventions d'occupation de la salle polyvalente et du city stade

Ces conventions précisent les conditions et modalités de mise à disposition :

- de la salle polyvalente et du city stade avec la Communauté de Commune Lure Vançon Durance pour les activités péri-scolaires,
- de la salle polyvalente à l'école de Salignac pendant le temps scolaire, au Foyer Rural de Salignac et à l'association « Move Your Fit » pour leurs activités associatives.

Vote à l'unanimité.

Correspondant DEFENSE:

Un correspondant défense doit être nommé sur la base du volontariat. Son rôle est de sensibiliser les concitoyens sur les questions de défense. Ses partenaires privilégiés sont les délégués militaires départementaux ainsi que les associations des anciens auditeurs de l'institut des hautes études de défense nationale. René Besson est seul candidat. Vote à l'unanimité.

Motions :

Deux motions sont proposées au vote.

La première concerne la mutualisation envisagée la nuit des SAMU 04 et 05 dans le 05. Elle est proposée par Patricia Granet Brunello, Maire de Digne les Bains et Présidente de la Communauté de commune Asse Bléone Verdon. Elle expose les risques d'une telle mutualisation compte tenu des statistiques et problématiques du territoire. Ces derniers montrent que l'activité des services d'urgence ainsi que les risques sont plus important dans le 04 notamment par la présence de 4 sites SEVESO dans le département des AHP.

Motion votée à l'unanimité.

La seconde porte sur la menace de fermeture de la trésorerie de Volonne. M. André SAMANNI, Secrétaire de CGT Finances 04, appelle à la mobilisation des personnels et élus pour lutter contre cette fermeture. En effet pour des raisons d'économie, l'état envisage de regrouper les trésoreries de Volonne et Sisteron à Sisteron. Mr Samanni rappelle que la charge d'accueil à Volonne a augmenté fortement depuis quatre ans. Les effectifs sont déjà réduits et une délocalisation sur Sisteron engendrerait par la force des choses (manque de place) deux voire trois suppressions d'emplois.

Vote : 10 pour, 3 abstentions.

Transport scolaire du mercredi midi:

La communauté de commune n'ayant pas prévu de garderie et de cantine le mercredi à 12 heures des parents d'écoliers se sont portés volontaires pour lui éviter de déplacer un agent, pour gérer les départs et arrivées des transports scolaires.

Des questions de responsabilités sont à préciser. Mme le Maire a pris contact avec l'association ANATEEP qui devrait la renseigner si l'on peut établir des conventions avec les parents d'élèves et comment ils seraient couverts par les assurances.

Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Site internet de la Commune:

La commission information communication nous présente deux propositions pour la création d'un site internet avec interface d'administration.

Les deux devis présentent une différence notable de montant. 1200€ pour Séverine UNTEREINER contre 2748 € pour Ivan REYNIER. Il s'agit donc de comprendre les deux prestations pour orienter notre choix.

Après avoir rencontré M. REYNIER, un rendez vous avec Mme UNTEREINER est programmé afin d'obtenir des précisions sur son offre.

Cette décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

Vente SAFER /COMMUNE Parcelle vieux village:

La commune de Salignac rachète 36 m2 de terrain au vieux village à la SAFER pour la somme de 160 €. Cette parcelle est issue de la propriété COLLOMP.

Étant donné le montant de la transaction, un acte administratif sera rédigé afin d'éviter les frais de notaire.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses :

Éclairage de la chapelle: Elle est éteinte depuis quelque temps. Il sera demandé à l'employé communal de vérifier d'où vient ce dysfonctionnement.

La garenne en contre bas de la chapelle : Il est constaté qu'aucune autorisation écrite n'a pu être trouvée concernant cet aménagement qui se trouve, depuis le vote du PLU, sur une zone naturelle et protégée.

Un courrier a été envoyé à Lucien BRUN, Président de la société de Chasse et un RDV a été pris entre ce dernier, René Besson et Mme le maire . Ce RDV a été annulé par Mr Besson. Pour statuer sur le devenir de cette garenne, il convient, dans un premier temps, de déterminer si elle se trouve sur un terrain communal ou privé. Un nouveau rendez-vous devra être pris par la Sté de Chasse. Mme le Maire, compte tenu de ses liens de parenté avec le Président de la Sté de Chasse, demande qu'une délégation soit formée pour prendre en charge ce dossier.

Décoration de la salle polyvalente pour les fêtes : A l'occasion du loto du foyer rural le 30 novembre prochain, il est proposé de décorer la salle le 28 novembre.

Chasseur : Un chasseur a été aperçu en train de tirer en bordure de route. Se pose la question de la réaction à adopter. La réglementation précise que s'il est dos à la route, il est en règle.

Éclairage de la commune : il a été remarqué que l'heure à laquelle l'éclairage se déclenche est différente selon les quartiers. Les systèmes de mise en route ne sont pas identiques d'où ce décalage.

Barrière et poteau détériorés : A la sortie du centre village, une barrière a été endommagée sur le pont du Jas du Moine. Le conseil général procédera prochainement à son remplacement. Les rafales de vent ont déstabilisé un poteau sur la butte. Il a été signalé et consolidé avant son probable remplacement.

Écoulement d'eau au carrefour du Jas du Moine

Lors de fortes précipitations, il est constaté la formation d'un écoulement d'eau important au niveau du carrefour du Jas du Moine.

Il est rappelé que la commune n'a pas de réseau pluvial à cet endroit. Ce problème se situe sur la route départementale 604 à l'intérieur de l'agglomération.

Si une intervention était envisagée pour résoudre ce problème, elle serait prise en charge financièrement à 100 % par la commune et devrait répondre aux exigences techniques des services du Conseil Général.

Ce problème d'écoulement d'eau, suite aux fortes précipitations connues ces temps-ci, se pose dans plusieurs autres endroits sur la commune qui méritent également que l'on s'y intéresse.

Ces problèmes devront faire l'objet d'une étude et d'une programmation budgétaire.

City stade :

L'eau n'a pas été rétablie cet été comme demandé. L'installation a été dégradée, on doit réfléchir à une solution moins exposée au vandalisme. Des réparations sont envisagées après l'hiver, au conseil de rappeler cette demande au printemps.

L'accès au city stade est signalé dégradé et il manque le couvercle d'un regard relativement profond.

L'entretien de cette installation n'est pas à la hauteur de son investissement.

Une visite sera faite avec l'employé communal pour remédier à cet état.

Verrière de la salle polyvalente : Nous attendons des devis comparables.

Lettre aux habitants du quartier des Gilotières : Une lettre devait être faite aux habitants des Gilotières concernant les nuisances de ce quartier. Alain Beau est attendu en mairie pour co-rédiger ce courrier.

Voirie : La voie communale située devant chez M. et Mme Paillet devait être refaite dans le programme de travaux 2014. Entre temps le rapport concernant la réhabilitation du réseau d'eaux usées nous a été rendu et un remplacement de la conduite doit être réalisé sous ce chemin. Nous avons donc décidé de sursoir à la réfection du revêtement de ce chemin qui sera programmé après les travaux d'assainissement. M. et Mme Paillet en ont été informés. Compte tenu de l'état du chemin des emplois partiels sont inutiles. En attendant sa reprise définitive, l'employé communal procèdera à une réparation provisoire.

Remplacement de la Tondeuse : Où en sommes nous du remplacement de la tondeuse ?

Après consultation, il s'avère plus intéressant de réviser l'actuelle tondeuse et d'investir dans d'autres machines plutôt que d'acheter une tondeuse neuve.